



Vendredi 16 mars 2018

Reddition des comptes : enfin un modèle de référence élaboré par les auteurs et les éditeurs !

Depuis de nombreuses années, les auteurs se plaignent du manque de clarté et de transparence des redditions de comptes envoyées par leurs éditeurs.

Le 7^e baromètre des relations auteurs/éditeurs, publié le 12 mars par la SGDL et la SCAM, en est un récent exemple (<https://www.sgdl.org/sgdl-accueil/l-actualite-sgdl/barometre-des-relations-auteurs-editeurs>).

Après des mois de concertation, la SGDL peut aujourd'hui se féliciter du travail commun élaboré au sein du Conseil Permanent des Ecrivains (CPE) avec le Syndicat National de l'Édition (SNE) qui a conduit à la réalisation d'un modèle-type de reddition des comptes.

Le CPE et le SNE mettent dorénavant à disposition des auteurs et des éditeurs un document pédagogique rappelant les principes généraux qui régissent la reddition des comptes.

Un tableau récapitulatif et un indispensable glossaire, définissant les principaux termes utilisés dans une reddition des comptes, viennent compléter ce dispositif.

(<https://www.sgdl.org/sgdl-accueil/l-actualite-sgdl/3330-reddition-des-comptes-une-avancee-nouvelle-dans-le-dialogue-entre-editeurs-et-auteurs>)

Espérons que ce modèle de reddition sera amplement conseillé par le SNE pour encourager de bonnes pratiques de l'édition, appelées de leurs vœux par tous les auteurs. N'hésitez pas à en faire la promotion active auprès de vos éditeurs !

Ce document devrait faciliter, pour les éditeurs qui s'en inspireront, la production d'une reddition des comptes explicite et complète.

Et pour les auteurs, ce sera enfin l'occasion de mieux appréhender la réalité de l'exploitation de leurs œuvres.

L'avenir nous le dira.